



Saint-Malo agglomération et Pays de Dol et de la Baie

Un outil de mesure pour protéger l'environnement

Saint-Jouan-des-Guérets — Mercredi, l'architecte paysagiste Éric Lequertier a présenté le diagnostic de performance environnementale, un outil de mesure innovant, qu'il a créé avec Kévin Hamard.

Deux questions à...

Éric Lequertier,
architecte paysagiste.

Pourquoi vouliez-vous créer un Diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

Nous avons constaté que, lors de l'élaboration d'un projet, les promoteurs immobiliers, les collectivités et autres professionnels placent le projet espaces verts à la fin, quand le calcul de tout le reste est fait.

Or, dans le contexte environnemental actuel, il est indispensable non seulement de préserver et de restaurer la biodiversité, mais surtout de la développer, pour réaliser ainsi un projet à biodiversité positive, c'est-à-dire qui améliore les performances environnementales.

Nos techniques professionnelles permettent de limiter les dégâts de l'urbanisation, les risques d'inondation, de réduire le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, de créer et d'assurer la continuité des sols, et de protéger l'environnement nocturne, en réduisant la pollution lumineuse.

Pour ce faire, il fallait trouver des critères incontestables, fournir des éléments chiffrés concrets démontrant, au maître d'ouvrage, le bénéfice de ses actions, tant sur le plan de la biodiversité et de la qualité de vie, que sur le plan financier.

Comment s'établit un DPE ?

Le DPE est un outil de calcul autonome, exclusif et indépendant, constitué de 66 critères, évalués chacun selon un barème de 0 à 100. Ceux-ci ont été regroupés selon les cinq grands enjeux environnementaux : la trame verte (diagnostic biodiversité) correspond aux corridors écologiques, aux îlots de fraîcheur... ; la trame bleue (diagnostic ressources en eau), à la gestion de l'eau sur les sols : pluie, inondations, bassins ; la trame brune (diagnostic sols) s'intéresse aux refuges pour la faune (les sols hébergent un quart de la biodiversité de la planète) ; la trame noire (diagnostic pollution lumineuse) vise à recréer un environnement nocturne. Le dernier diagnostic inclut le climat et la qualité de vie.

Le barème, présenté sous forme de diagrammes, évalue point par point l'impact du projet sur l'environnement, avant sa réalisation.



Eric Lequertier veut « améliorer la qualité de vie urbaine et le cadre de vie des citoyens ; il est indispensable de freiner l'étalement urbain, de préserver la nature existante et d'inciter les aménageurs à verdifier leurs projets ».

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

ment, avant sa réalisation.

Pour chacun de ces critères, nous avons établi une norme minimale acceptable, définie en concertation avec des professionnels, à partir de l'analyse de projets existants. Elle représente le point de basculement

de l'aménagement vers un projet à biodiversité positive. Le diagnostic initial débouche sur des préconisations avec une argumentation.

Contact : signature-biodiversité.com